

Direction de l'Animation et du
Développement du Territoire

AVIS DE PUBLICITÉ

en vue de la conclusion d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public
**(conformément à l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes
publiques et conformément à l'article L. 2122-1-1 du CG3P)**

FICHE n° DADT-2023-003

Nature du projet	Occupation temporaire d'emplacements réservés à l'activité de camions de restauration sur le parking du complexe sportif Hector Grandman à Ffrench, dans le cadre du Carrefour des associations
Période	Le samedi 9 septembre 2023 de 8h00 à 20h00
Commune	SAINTE-ANNE
Situation	Voir plan en annexe
Durée du titre d'occupation	1 jour
Montant de la redevance	50 €
Critères de sélection	- Qualité des produits proposés (produits locaux, du terroir). - Critères d'intérêt général (valorisation, préservation du patrimoine, protection de l'environnement, conformité, sécurité...).

Tout candidat intéressé par une occupation du domaine public sur cette emprise doit déposer un courrier de demande à l'attention de monsieur le maire **avant le Mardi 5 septembre 2023 à 12h00** accompagnée des documents suivants :

- ❖ Présentation de l'activité
- ❖ Photo du véhicule
- ❖ Carte grise du véhicule
- ❖ Attestation d'assurance du véhicule
- ❖ Extrait de Kbis
- ❖ Carte de commerçant ambulant
- ❖ Assurance professionnelle
- ❖ Justificatif d'identité
- ❖ Justificatif de domicile
- ❖ Attestation de conformité en gaz
- ❖ Attestation de conformité en électricité (consuel)
- ❖ Licence de vente de boissons alcoolisées (cat 3)
- ❖ Déclaration de manipulation de denrées alimentaires d'origines animales

Toute candidature doit être adressée par courrier à la mairie de Sainte-Anne - place Schoelcher - 97180 SAINTE-ANNE ou par mail à l'adresse : service.courrier@ville-sainteanne.fr

Pour toute information complémentaire, contacter:
La Direction de l'Aménagement et du Développement du Territoire -
Mail : dadt@ville-sainteanne.fr - Téléphone : 05.90.85.59.95

Annexe – Carrefour des associations 2023

2 Emplacements mis à disposition pour la restauration ambulante

